

Commune de FAVERNEY
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 10 JANVIER 2022 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	11
<i>Votants</i>	11
<i>Excusés</i>	4
<i>Absents</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT

Date de convocation
04/01/2022

Excusés : Arnaud GENY, Pauline GRISEZ, Clotilde MULOT, Aurore POCHIER,

Absents : /

Date d'affichage
13/01/2022

Secrétaire : Christelle RIGOLOT

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Délégations du maire
- Etude travaux mairie
- Etude travaux gymnase
- Vente immeuble
- Projet implantation bâtiment sanitaire
- Réflexion projets et budgets 2022
- Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- affectation du résultat excédentaire du budget lotissement la Combotte

INFORMATIONS

- Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les cartes de vœux reçues et le remerciement des personnes ayant reçu un colis de Noël. Il remercie Denise ERRINGERARD pour la belle réalisation de ces colis et les membres les ayant distribués. Il apparaît que ces colis ont été très appréciés.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la visite du Colonel de gendarmerie le jeudi 13 novembre, d'une réunion sur le futur contrat d'affermage le 13 et d'une réunion sur la révision du PLU le 14.

- Le Maire fait part d'un courrier de Mme Christelle RIGOLOTT et M. Jean-Marie BERTIN, conseillers départementaux faisant part de leur intention de tenir des réunions dans les communes du Canton.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du bulletin municipal en janvier. Il sera nécessaire de le distribuer.

- Le Maire donne ensuite la parole à François GUEDIN, Michel DROCHE et Jérôme CHOLLEY, garants et responsable des bois. François GUEDIN indique qu'une réunion s'est tenue le samedi 8 janvier en Mairie avec M. Tournier, agent ONF. De nombreux sujets ont été abordés : coupe à blanc, régénération naturelle, problèmes liés au réchauffement climatique : sécheresse, dépérissement de certaines espèces. M. TOURNIER s'est engagé à faire un bilan à mi-parcours du dernier plan de gestion de la forêt communale. Il pourra être envisagé de faire une coupe de chablis pour éviter de perdre du bois. Certaines parties de la forêt pourraient faire l'objet de conventions avec Natura 2000 en fonction de leur biodiversité (zone humide, espèces...) Un arbitrage interviendra sur les travaux à réaliser en 2022.

L'affouage est en cours et s'il reste du bois, il pourra être attribué ultérieurement selon les modalités à définir.

- La parole est ensuite donnée à Gérard BURNEY pour le recensement de la population. Deux agents ont été recrutés : Myriam POIRSON et Evelyne PICHOT. Le recensement officiel aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Gérard BURNEY supervisera les opérations et informe le Conseil Municipal des différentes modalités et insiste pour que la population réponde le plus possible par Internet. La Maison des Services pourra assister la population.

- Réflexion projets et budgets 2022 :
Le Maire fait état des différents projets pour 2022 qui pourront être repris dans le budget 2022 après arbitrage du Conseil Municipal, en fonction de la Trésorerie.

2022-01 DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte aux réunions du Conseil Municipal.

Du 14 décembre 2021 au 10 janvier 2022, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :
 - ↳ la vente de l'immeuble, cadastré section A 472-473,
 - Le renouvellement de l'adhésion à l'Association AIIS pour un montant annuel de 200€.

2022-02 : MISSION DIAGNOSTIC PREALABLE RENOVATION BATIMENT MAIRIE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une proposition de mission du groupement conjoint et solidaire :

RICHARD DUPLAT

Architecte du patrimoine 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

-

PANTEC

Bureau d'Études, Fluide, Électricité, Éclairage, Chauffage,
Climatisation 77330 OZOIR-LA-FERRIERE

-

CABINET ECOVI

Économistes de la Construction 31250 – REVEL

qui propose un Diagnostic avec étude de faisabilité lié à la réhabilitation de la mairie et au réaménagement des services administratifs communaux.

La mission de maîtrise d'œuvre DIAGNOSTIC qui s'élève à 13 911.74 € HT est décomposée de la façon suivante :

Architecte du Patrimoine 4 285,00 €

Bureau d'Études Techniques* 3 800,00 €

Économiste du Patrimoine* 2 950,00 €

Autres dépenses pour la complétude de l'information pour orienter le projet :

Relevé des niveaux d'altimétrie par un géomètre expert* 1 889,40 €

Reconnaissance des structures porteuses et calculs 987,34 €

Montant H.T. TOTAL de la Mission DIAGNOSTIC 13 911,74 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire, autorise M. le Maire à signer cette proposition.

2022-03 : MISSION PRE-ETUDE RENOVATION GYMNASSE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une proposition du cabinet **CARTALLIER ARCHITECTES** sis à **BLETTERANS (39140)** pour la pré-étude programmatique en vue d'une consultation de Maître d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'extension du gymnase de Favorney.

Cette pré-étude d'un montant HT de 13 900 € comprend :

- ❖ Relevé & Etat des Lieux
- ❖ Conception – stade faisabilité
- ❖ 2 Réunions de présentations en Mairie
- ❖ 1 Audit énergétique

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire, autorise M. le Maire à signer cette proposition.

2022-04 : VENTE IMMEUBLE

M. le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Michel AUBRY souhaite se porter acquéreur de l'immeuble cadastré section AB n° 246 dit de « l'ancienne poste » d'une superficie de 122m2 pour un montant de 20 000 €.

Le Maire rappelle l'état de cet immeuble : la toiture est en mauvais état, il faut envisager le changement des portes et fenêtres, la réfection de la plomberie, électricité, chauffage, sanitaires et l'isolation.

Cet immeuble est une lourde charge pour la Commune de Favorney, surtout compte-tenu de la faible occupation des locaux. Le coût du chauffage s'élève à 4 000 € par an auquel s'ajoute l'électricité, l'eau, l'assurance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- décide de vendre le dit-immeuble
- décide, suite à négociation avec les futurs acheteurs, de **fixer le tarif de vente à un prix de 22 000 €**,
- d'autoriser M. BURNEY Gérard à signer tous les documents relatifs à cette affaire en

l'étude des notaires de Port-sur-Saône

2022-05 : TERRAIN AHBFC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur la recherche par l'AHBFC d'un terrain à bâtir d'une contenance estimée entre 5 et 6 ha pour construire une structure médico-sociale de prise en charge de personnes avec handicap psychique, de 100 personnes adultes accompagnées de 123 professionnels, donne son entier accord pour un dépôt de candidature en proposant un terrain d'une surface totale de 6ha 97a 76ca appartenant à 2 familles de Favorney au prix total de 139 552 €.

En fonction de la taxe d'aménagement qui pourrait être perçue par la Commune, une participation à la viabilisation de la zone concernée pourra être prise en charge par la Commune de Favorney.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire ou aux adjoints pour déposer ce dossier et négocier toute participation financière avec l'AHBFC sur la viabilisation.

2022-06 : AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENTAIRE DU BUDGET LOTISSEMENT LA COMBOTTE

Pour faire suite à la vente du dernier lot du lotissement La Combotte, situé rue du Général Rebillot à Favorney, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter de façon anticipée, au budget général 2021, le résultat excédentaire du budget 2021 du lotissement La Combotte qui s'élève à : 11 545.47 €.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Charles REDOUTEY déclare que lors de la dernière manœuvre des pompiers il a été constaté le dysfonctionnement de la borne à incendie récemment installée à l'entrée de la rue Victor Hugo. Il a été constaté un faible débit.

Il évoque également un problème de caniveau entre la rue Bichat et la rue Catinat. Un affaissement a été constaté.

Lydie PEREUR évoque le dysfonctionnement de lampadaires à port d'Atelier.

Le Maire,
François LAURENT.